

L'an deux mil dix-neuf, le quatorze mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune TREVE, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Joseph COLLET, Maire.

Présents : MMES et MM. LE TILLY G, MATHECADE G, FLAGEUL G, IVANOV L, FOULFOIN F, LE BIHAN E, ADELIS G, COLOMBEL M, TILLY M, PERRENNES AM, TREHOREL V, BERNARD E, BRAJEUL J, PERENNEZ G, LE GOFF E, LE COUEDIC C.

Absents excusés : Mme LE MERRER L. qui a donné pouvoir à M. COLLET J.
M. BRE V

Le Conseil Municipal accepte de rajouter un point à l'ordre du jour :
- matériel : achat d'un désherbeur thermique

SUBVENTIONS ASSOCIATIONS 2019 ET SUBVENTIONS ULIS

Guy Flageul présente les demandes de subventions pour 2019 et propose de suivre l'avis de la commission finances comme suit :

	Subv 2018	Subv demandée	Proposition subv 2019
Trévé-sports foot	1 400,00 €	1 400,00 €	1 400,00 €
Groupement des jeunes Triangle d'Uzel	655,00 €		655,00 €
Amicale cyclotouriste	170,00 €	170,00 €	170,00 €
Société de chasse	100,00 €	100,00 €	100,00 €
Club des Jeunes	500,00 €	700,00 €	600,00 €
Théâtre "Pour vous faire rire"	160,00 €	180,00 €	160,00 €
Anim'à Trévé	100,00 €	250,00 €	200,00 €
Trévé Danses et Loisirs	260,00 €	300,00 €	260,00 €
Créamanflor	210,00 €	210,00 €	210,00 €
Les amis sonneurs des Landes	110,00 €	150,00 €	110,00 €
Autour de Jules	100,00 €		100,00 €
ABBI	100,00 €	300,00 €	100,00 €
Course cycliste du Méneç	440,00 €	690,00 €	690,00 €
ASCRL	11 347,60 €	10 084,90 €	10 084,90 €
Amicale Laïque (pour ASCRL)	3 931,88 €	4 252,14 €	4 252,14 €
OGEC (pour ASCRL)	4 456,15 €	4 638,70 €	4 638,70 €
OGEC (convention)	49 833,00 €		46 182,50 €
Protection civile	30,00 €	163,40 €	30,00 €
Société hippique rurale	50,00 €		50,00 €
Comice Agricole Loudéac	358,16 €	361,90 €	361,90 €
FGDS Loudéac	76,00 €		0,00 €
Rayon de soleil	100,00 €		100,00 €
Alcool assistance - Croix d'or	80,00 €		80,00 €
Croix Rouge Française	50,00 €		50,00 €
Maison Familiale Rurale Loudéac	40,00 €		80,00 €
Chambre des Métiers St Brieuc et Dinan	80,00 €		200,00 €
IFAC - CCI Brest	40,00 €		40,00 €
CFA Bâtiment			40,00 €
Centre Eugène Marquis	100,00 €		100,00 €
Association Valentin Hauy	50,00 €		50,00 €
ADAPEI	50,00 €		50,00 €
AFM (Myopathie)	120,00 €		120,00 €

Pierre Le Bigaut (Mucoviscidose)	50,00 €		50,00 €
Prévention routière	30,00 €		30,00 €
Prométhée	30,00 €		30,00 €
Solidarité Paysans Côtes d'Armor	30,00 €		30,00 €
Restos du cœur	100,00 €		100,00 €
AMF 22	575,68 €	578,79 €	578,79 €
Fédération nat accidentés du travail	40,00 €		40,00 €
Donneurs de sang	100,00 €		100,00 €
Lire et Enseigner	50,00 €		50,00 €
Scouts et guides de France	80,00 €		90,00 €
L'Amuse d'Hilvern	90,00 €	120,00 €	120,00 €

Le Conseil Municipal valide le versement de ces subventions pour 2019.

De plus, le Conseil Municipal décide de verser une subvention à l'école Sainte-Anne de Loudéac car cette dernière accueille une élève de la commune scolarisée en classe spécialisée ULIS pour l'année scolaire 2018-2019.

La subvention versée sera de 507,50 € soit la même somme que celle prévue dans le contrat d'association conclu avec l'école privée.

VALIDATION DE L'ETUDE DIAGNOSTIC ET FAISABILITE DE LA SALLE OMNISPORTS

Monsieur le Maire présente l'étude diagnostic de faisabilité commandée au cabinet Château pour rénover et mettre aux normes la salle omnisports. Le cabinet Château a fait appel à un BET Fluides : API de Lanvenegen (56) et un BET acoustique : Echo-Bat de Riec sur Belon (29). Le résultat de l'étude a été présenté le 14 février.

Les données techniques et financières sont énumérées dans le document de présentation distribué lors du Conseil Municipal.

Jacky Brajeul émet une observation sur le budget annoncé pour les travaux et souhaite que celui-ci soit inférieur à 500 000 € HT.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce projet et sur l'assistance à maîtrise d'ouvrage qui est proposée par l'ADAC.

Après discussion, le Conseil Municipal émet un avis favorable sur ces travaux de rénovation de la salle. Ce projet doit être bien réfléchi pour apporter le maximum de convenance aux usagers.

Les travaux seraient programmés en 2021 car il sera plus facile d'obtenir des subventions autant de l'Etat (la DETR va sûrement être octroyée à la commune cette année dans le cadre des aménagements de rues) que de la Région (le contrat de partenariat avec la Région arrivant à sa fin, le solde des subventions est faible) et un nouvel emprunt pour ces travaux sera plus supportable puisqu'entre 2020 et 2022, le montant des annuités diminue de 75 000 €.

Le Conseil Municipal accepte aussi d'avoir recours aux services de l'ADAC quant à l'assistance à maîtrise d'ouvrage et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

La rémunération de cet organisme est basée sur un forfait en fonction des prestations (étude, suivi des travaux ...).

ECLAIRAGE PUBLIC : DEVIS SDE POUR RENOVATION DES LANTERNES

Gérard Le Tilly rappelle que, par délibération en date du 9 juin 2016, le Conseil Municipal avait voté un programme pluriannuel de rénovation de lanternes d'éclairage public de 2016 à 2019.

Toutefois, ces travaux n'ont été effectués qu'en 2016 et en 2017.

Le SDE propose de terminer ces travaux en une seule tranche en 2019 pour un montant restant à charge de la commune de 9 060 € HT. Ces travaux concernent le remplacement de 16 lanternes ballons fluorescents par des lanternes Leds au lotissement de Quénéha et à la cité du Versant.

Le Conseil Municipal donne son accord et demande à Monsieur le Maire de mandater cette dépense en section d'investissement du budget communal.

TERRAIN : ACQUISITION DELAISSE – SERVITUDE PASSAGE CANALISATIONS

1- Acquisition délaissé :

Monsieur le Maire explique d'une bande de terrain, cadastré AA 59 d'une superficie de 362 m² appartenant à Monsieur Franck Le Huidoux et Madame Régine Raoult, est sur le domaine public de la commune et qu'il convient de régulariser cette situation.

Aussi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ▶ DECIDE l'achat de la parcelle AA59 à l'euro symbolique, en accord avec les vendeurs
- ▶ DECIDE que les frais notariés seront à la charge de la commune
- ▶ AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à l'acquisition de cette parcelle.

Toutefois, Frédéric Foulfoin et Jacky Brajeul soulignent qu'il est anormal que la collectivité paie pour des erreurs effectuées par des notaires.

2- Servitude passage canalisations :

Gérard Le Tilly explique que, suite à des travaux de réseaux d'eaux pluviales au Hameau de Bonne Brousse, il a été nécessaire de creuser une tranchée dans le lot 6 à 2,50 m de la limite du lot 7.

Aussi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de créer une servitude de passage de canalisation dans le lot 6 et de transmettre cette information aux cabinets notariaux de Loudéac pour qu'elle figure dans l'acte de vente lorsque celui-ci interviendra.

CONSEIL D'ECOLE

Laure Ivanov donne lecture du compte-rendu du Conseil d'Ecole qui a eu lieu le 25 février en sa présence ainsi que celle de Monsieur le Maire, les enseignantes, les représentantes des parents d'élèves et la DDEN.

- ▶ Effectifs : 91élèves (87 en septembre) répartis comme suit :

TPS : 3	PS : 8
MS : 11	GS : 13
CP : 13	CE1 : 13
CE2 : 9	CM1 : 7
CM2 : 14	

7 TPS devraient arriver avant la fin de l'année scolaire

- ▶ projets pédagogiques et sorties scolaires :

PS-MS : ludothèque en nov et participation de l'école au projet autour des jeux sur la cour de récréation

Spectacles OMC : le 16 oct pour les PS-MS, le 21 dec pour les classes du CP au CM2

Exposition sur l'histoire de l'écriture à la bibliothèque : visite, lectures contes, ateliers calligraphie

Concours d'écriture « Toute une histoire » pour les CE

Cycle piscine pour les élèves de GS à CM2

Sorties scolaires : les CM iront à la maison de la baie de Saint-Brieuc le 21 mai, et à Kerval le 6 juin, les GS-CP-CE vont visiter le château de la Hunaudaye le 29 mars et les CP-CE iront à l'école de Bothoa le 4 juin.

► demandes de travaux et achats mairie : demande de 6 nouvelles chaises – demande de pose d'une alarme (fait) – demande de matérialiser au sol une place de parking pour personnes handicapées (fait) – demande que Monsieur le Maire fasse un mot officiel qui sera distribué à chaque famille pour rappeler les règles de stationnement et de bonne conduite dans la rue des Perrières – retours positifs sur l'organisation de la cantine

MATERIEL : ACHAT D'UN DESHERBEUR THERMIQUE

Aussi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte de mandater la facture relative à l'achat d'un désherbeur thermique chez Vital Concept d'un montant de 71,66 € HT en section d'investissement.

OPERATION ARGENT DE POCHE

Monsieur le Maire informe que depuis plusieurs années, le dispositif « argent de poche » existe au plan national. Cette action consiste à proposer aux jeunes de 16-17 ans la réalisation de petits chantiers ou missions sur le territoire communal pendant les congés d'été. Les jeunes sont indemnisés en argent liquide.

Les objectifs principaux sont les suivants :

- accompagner les jeunes dans une 1^{ère} expérience
- valoriser l'action des jeunes vis-à-vis des adultes (agents et habitants)
- créer du lien entre les jeunes, élus et agents
- découvrir les structures municipales
- découvrir les métiers
- permettre à des jeunes d'être indemnisés pour un service rendu

Chaque mission a une durée d'1/2 journée (3h30 dont 30 min de pause). Chaque jeune peut effectuer 5 missions maximum. L'indemnisation est fixée à 15€ par mission. L'encadrement de ces jeunes est assuré par le personnel communal. Un contrat est signé par le jeune et la collectivité.

Les missions susceptibles d'être confiées aux jeunes :

- accueil de loisirs : installation mini-camps, aide pendant le déjeuner ...
- bibliothèque : classement des ouvrages, couverture de livres, inventaire ...
- aide à l'entretien des espaces verts
- petits travaux de peinture, nettoyage matériel
- ménage des classes, des jeux de l'école

Le budget prévisionnel de l'action serait de 500€. Il sera créé une régie d'avance pour indemniser le jeune.

Maurice Tilly pose la question de l'assurance puisque ces jeunes sont mineurs. La commune fera une déclaration auprès de l'assurance et le jeune sera sous la responsabilité civile de ses parents.

Suite à l'interrogation d'Anne-Marie Perrennes, Monsieur le Maire précise que les jeunes concernés doivent habiter la commune ou y être en vacances. Une annonce sera mise dans le bulletin municipal et les inscriptions se feront en mairie.

Gildas Adelis souhaite savoir si ce dispositif a déjà été mis en place sur d'autres communes du territoire. Monsieur le Maire indique que les communes d'Allineuc, Merdrignac, Pontivy ou Lamballe Communauté ont pratiqué l'été dernier et en font des retours positifs.

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal approuve ce dispositif et autorise Monsieur le Maire à créer une régie d'avance, à signer les contrats et tous les autres documents s'y rapportant.

Les élus listeront les missions susceptibles d'être mises en place et rencontreront les jeunes.

POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS

- école : changement de l'éclairage dans une classe
- sentiers : remplacement des marches sur la digue de l'étang
- eau : changement des canalisations amiante-ciment à Kerbiguet, Les Perrières, Foeil Marreuc et La Ville Merrien. Les travaux devraient être terminés fin avril.